LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS

Formation professionnelle en denturologie

Institut de Développement et d'Enseignement en Denturologie (IDED)

Version 2.0 — octobre 2026

Objet du document

Ce livret présente les conditions d'accueil, de déroulement, de suivi et d'accompagnement de la formation. Il est remis avec les documents précontractuels afin que le candidat dispose, avant son engagement définitif, des informations utiles sur l'organisation de la formation, les modalités d'évaluation, l'accessibilité, les réclamations et les règles pratiques applicables.

Le règlement intérieur IDED est un document autonome, remis ou rendu accessible séparément. Il complète le présent livret et s'applique pendant toute la durée de la formation.

Organisme	Institut de Développement et d'Enseignement en Denturologie (IDED)
Adresse	14 bis avenue des Fougères — 77340 Pontault-Combault
E-mail / téléphone	contact@ide-denturiste.fr — +33 6 32 01 56 32
SIRET	982 410 094 00014
Déclaration d'activité	11 77 08632 77 auprès du préfet de région Île-de-France — cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Référent pédagogique	Thierry Supplie
Version	2.0 — octobre 2026

1. Articulation avec le devis, le programme, le contrat et le règlement intérieur

Le dossier remis au candidat comprend, selon la situation, le devis, le programme détaillé de formation, le présent livret d'accueil et le règlement intérieur. Après accord, un contrat ou une convention de formation est établi selon le mode de financement et le statut du bénéficiaire.

- Le devis présente la proposition financière et les conditions essentielles de la prestation.
- Le programme détaillé décrit les objectifs, les contenus, la durée, les prérequis, les ressources pédagogiques et les modalités d'évaluation.
- Le présent livret décrit l'accueil, l'organisation pratique, le suivi, l'accessibilité, les réclamations et les contacts utiles.
- Le règlement intérieur fixe les règles de santé, de sécurité, de discipline, d'assiduité, de confidentialité et d'utilisation des ressources.
- Le contrat ou la convention formalise l'engagement et précise les éléments individualisés : calendrier, prix, modalités financières et conditions particulières.

En cas de contradiction entre une information générale du présent livret et une clause individualisée du contrat ou de la convention signée, le document contractuel prévaut pour les éléments individualisés.

2. Synthèse de l'action de formation

Intitulé	Formation professionnelle en denturologie — Denturiste
Durée pédagogique	450 heures
Répartition	260 h d'enseignements théoriques et activités guidées + 190 h de formation pratique
Organisation	Environ 18 mois — e-learning, classes virtuelles, travaux guidés et regroupements pratiques
Effectif maximal	15 apprenants par session
Public concerné	Prothésistes dentaires diplômés justifiant d'au moins 4 années d'expérience professionnelle avec pratique confirmée de la prothèse amovible/adjointe
Lieu principal	14 bis avenue des Fougères, 77340 Pontault-Combault, et accès à distance selon les séquences prévues

Dispositifs complémentaires hors volume pédagogique de 450 h

L'IDED peut mobiliser une enveloppe organisationnelle allant jusqu'à 44 heures pour l'évaluation finale (préparation, organisation, épreuves, correction, étude du dossier final et délibération) et jusqu'à 28 heures pour l'accompagnement et le suivi post-formation. Ces volumes ne correspondent pas nécessairement à un temps de présence obligatoire de l'apprenant. Les évaluations réalisées pendant les séances de formation restent intégrées aux 450 heures.

3. Étapes avant l'entrée en formation

1. Réception du devis, du programme détaillé, du présent livret d'accueil et du règlement intérieur.
2. Analyse du profil, du besoin et des prérequis du candidat à partir du dossier de candidature et des informations communiquées.
3. Verification du diplôme de prothésiste dentaire et de l'expérience professionnelle d'au moins 4 ans avec pratique confirmée de la prothèse amovible/adjointe.
4. Entretien de positionnement et, si nécessaire, évaluation pratique de positionnement destinée à adapter l'accompagnement pédagogique.
5. Validation administrative de l'inscription puis établissement du contrat ou de la convention de formation.

6. Transmission des accès, convocations, informations de connexion, calendrier, modalités d'émargement et consignes pratiques avant le démarrage.

L'AFGSU 2 n'est pas une condition d'inscription à la formation. Lorsqu'elle est requise pour l'exercice professionnel envisagé, elle doit être obtenue dans les conditions applicables avant la mise en pratique correspondante.

4. Accueil pédagogique et organisation pratique

- Présentation de l'organisation générale de la formation, des objectifs et des attendus par bloc.
- Présentation de la plateforme e-learning, des supports, du calendrier et des modalités de suivi.
- Rappel des règles d'assiduité, d'émargement, de comportement professionnel, de sécurité et de confidentialité.
- Présentation des modalités d'évaluation : QCM, travaux écrits, études de cas, évaluations pratiques, dossier final et synthèse.
- Recueil des éventuelles difficultés d'accès, d'organisation, de matériel ou de besoins d'aménagement.

Conditions minimales côté apprenant

- Ordinateur ou tablette compatible avec les supports numériques et connexion Internet stable.
- Adresse e-mail fonctionnelle.
- Webcam et micro pour les séquences en visioconférence, sauf indication contraire.
- Capacité à accéder à Digiforma et aux espaces numériques indiqués par l'IDED.
- Disponibilité effective pour suivre les séquences planifiées, réaliser les travaux demandés et respecter les échéances.
- Tenue adaptée et respect des consignes d'hygiène et de sécurité lors des activités pratiques.

5. Progression pédagogique

Bloc 1 — Fondements du métier et cadre professionnel — 40 h

Cadre professionnel, responsabilités, éthique, confidentialité, traçabilité, dispositifs médicaux sur mesure et coopération avec le chirurgien-dentiste.

Bloc 2 — Sciences médicales et biologiques de base — 60 h

Anatomie orofaciale, histologie, embryologie, physiologie, microbiologie, pathologie buccale, parodontologie, gérontologie et notions de pharmacologie.

Bloc 3 — Santé publique, prévention et communication — 40 h

Hygiène, prévention des infections, sécurité, prévention bucco-dentaire, nutrition, vieillissement, handicap, communication et gestion de l'anxiété.

Bloc 4 — Analyse prothétique et gestion du dossier — 45 h

Exploitation des informations transmises par le chirurgien-dentiste, dossier prothétique, analyse fonctionnelle à visée prothétique, séquençage des étapes et suivi.

Bloc 5 — Matériaux, technologies et conception appliqués à la pratique denturiste — 45 h

Choix raisonné des matériaux, technologies conventionnelles et numériques, prothèses amovibles, prothèses immédiates et solutions amovibles sur implants dans le cadre d'une prescription.

Bloc 6 — Organisation professionnelle et qualité — 30 h

Organisation, assurance qualité, traçabilité, non-conformités, maintenance, veille, communication et amélioration continue.

Formation pratique — 190 h

Mises en situation contrôlées, simulations, empreintes et enregistrements prothétiques, analyse de cas, essayage, contrôle, adaptation, maintenance, traçabilité et suivi du dispositif médical sur mesure, sans actes de soins réalisés par les apprenants.

6. Ressources pédagogiques

- Plateforme e-learning dédiée à la formation.
- Supports de cours numériques, documents pédagogiques, fiches techniques et documents de référence.
- Études de cas documentées, supports de simulation et modèles pédagogiques.
- Outils numériques et logiciels professionnels utilisés dans le cadre des démonstrations et exercices.
- Matériels et consommables techniques nécessaires aux activités pratiques.
- Dispositifs et supports prothétiques utilisés à des fins pédagogiques.
- Documentation scientifique, technique et réglementaire.
- Ressources adaptées aux besoins des apprenants en situation de handicap lorsque nécessaire.

7. Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est coordonnée par Thierry Supplie. Elle est composée, selon les modules et les activités prévues, de professionnels et d'experts disposant de compétences adaptées aux objectifs de la formation.

Les intervenants sont sélectionnés en fonction de leur domaine d'expertise, de leur expérience professionnelle et de leur capacité à transmettre des connaissances et compétences directement applicables à la denturologie. L'équipe contribue à l'actualisation des contenus, au suivi de la progression des apprenants et à l'amélioration continue de la formation.

8. Suivi, assiduité, évaluations et validation

Suivi de l'assiduité

- Présence suivie par émargement, relevé de connexion, feuilles de présence ou tout autre moyen adapté à la modalité de formation.
- Toute absence, tout retard ou toute difficulté de connexion doit être signalé rapidement à l'IDED.
- Les absences peuvent nécessiter un rattrapage lorsque celui-ci est possible ou compromettre la validation d'un bloc si les objectifs ne peuvent plus être atteints.
- La progression est suivie à partir des activités réalisées, des évaluations, des travaux et des échanges avec l'équipe pédagogique.

Évaluations des acquis

Type d'évaluation	Finalité	Moment possible
QCM / questionnaires	Contrôler l'acquisition des connaissances fondamentales.	À l'issue des modules ou blocs.
Travaux écrits / études de cas	Vérifier la capacité d'analyse et d'application professionnelle.	Pendant les blocs théoriques.
Évaluations pratiques	Observer la maîtrise de la méthode, de la sécurité et des compétences visées.	Pendant les périodes pratiques.
Dossier final	Vérifier la capacité à structurer et justifier les éléments demandés.	En fin de formation.
Bilan / synthèse	Identifier les acquis, les points à consolider et les suites éventuelles.	En cours et/ou en fin de formation.

Validation et documents de fin de formation

- La validation repose sur l'assiduité, la participation, la réalisation des travaux demandés et la réussite aux évaluations prévues.
- Une possibilité de rattrapage peut être proposée selon les modalités prévues par l'IDED.
- Les documents de fin de formation délivrés par l'IDED ne constituent pas un diplôme d'État ni une certification RNCP ou RS tant qu'aucun enregistrement correspondant n'est en vigueur.

9. Accessibilité, handicap et accompagnement

L'IDED prend en compte les besoins particuliers des candidats et apprenants, notamment en situation de handicap, afin d'étudier les aménagements raisonnablement possibles au regard des objectifs pédagogiques, des contraintes techniques et des exigences de sécurité.

- Avant l'inscription : signaler toute situation nécessitant un aménagement afin d'en étudier la faisabilité.
- Pendant la formation : possibilité de demander un point en cas de difficulté pédagogique, matérielle, organisationnelle ou personnelle ayant un impact sur le suivi.
- Aménagements possibles : adaptation de supports, organisation des échanges, ajustement de certaines modalités lorsque cela est compatible avec les objectifs de formation.
- Un aménagement ne peut pas supprimer une compétence essentielle à valider lorsqu'elle conditionne la finalité professionnelle de la formation.

10. Réclamations, qualité et amélioration continue

Toute réclamation peut être adressée par écrit à contact@ide-denturiste.fr en indiquant l'identité du demandeur, la session concernée, les faits, les dates et, si nécessaire, les pièces utiles. L'IDED enregistre la demande, l'analyse et apporte une réponse adaptée.

Lorsqu'une réclamation met en évidence un dysfonctionnement, une action corrective ou préventive peut être décidée et suivie dans le cadre de la démarche qualité.

Des enquêtes de satisfaction ou questionnaires peuvent être proposés en cours et/ou à l'issue de la formation. Les retours sont utilisés pour améliorer les supports, l'organisation, le suivi, l'accessibilité et les modalités d'évaluation.

11. Indicateurs de résultats

- Taux de satisfaction des apprenants : 95 %.
- Taux de réponse aux enquêtes de satisfaction : 100 %.
- Taux d'abandon : 0 %.
- Taux d'interruption en cours de formation : 0 %.
- 11 apprenants ont validé la formation lors des sessions finalisées depuis 2023 : 3 en octobre 2023, 3 en février 2025 et 5 en juin 2026.
- 2 installations professionnelles connues à l'issue de la session 2023.

Période de référence : sessions finalisées de 2023 à 2026. Les indicateurs sont actualisés à partir des données réellement disponibles et utilisés dans la démarche d'amélioration continue de l'IDED.

12. Règlement intérieur IDED

Le règlement intérieur IDED est remis ou rendu accessible séparément. Il s'applique à l'ensemble des apprenants pour toute la durée de la formation et précise notamment les règles relatives à la santé et à la sécurité, à l'assiduité, à la discipline, aux outils numériques, à la confidentialité, aux activités pratiques et aux procédures disciplinaires.

La formation étant organisée sur une durée pédagogique contractuelle de 450 heures, l'obligation d'élection de délégués prévue pour les actions organisées en sessions de plus de 500 heures ne s'applique pas à cette action tant que sa durée demeure à 450 heures.

13. Checklist pratique avant démarrage

☐ J'ai reçu le devis et le programme détaillé.

☐ J'ai reçu ou consulté le présent livret d'accueil.

☐ J'ai reçu ou consulté le règlement intérieur IDED.

☐ J'ai transmis les justificatifs demandés (diplôme, expérience professionnelle, pièces administratives).

☐ J'ai réalisé l'entretien de positionnement et, si demandé, l'évaluation pratique de positionnement.

☐ J'ai signé le contrat ou la convention de formation applicable.

☐ Je connais les dates, horaires et modalités des premières séquences.

☐ Je dispose d'un ordinateur ou d'une tablette, d'une connexion Internet, d'un micro et d'une webcam.

☐ J'ai testé mon accès à Digiforma et aux ressources de formation.

☐ J'ai signalé, si nécessaire, un besoin d'aménagement ou une situation de handicap.

☐ Je connais l'adresse de contact de l'IDED pour signaler une difficulté, une absence ou une réclamation.

14. Contacts utiles

Organisme	Institut de Développement et d'Enseignement en Denturologie — IDED
Adresse	14 bis avenue des Fougères — 77340 Pontault-Combault
E-mail	contact@ide-denturiste.fr
Téléphone	+33 6 32 01 56 32
Site	ide-denturiste.fr

15. Prise de connaissance

L'apprenant reconnaît avoir reçu ou avoir eu accès au présent livret d'accueil, au programme de formation et au règlement intérieur, et s'engage à respecter les dispositions applicables pendant toute la durée de la formation.

IDED — Livret d'accueil — Version 2.0 — octobre 2026

SIRET : 982 410 094 00014 — Déclaration d'activité : 11 77 08632 77 auprès du préfet de région Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.